



PLAN D'AFFECTATION DES ZONES

Dossier d'enquête publique suite aux conditions  
d'approbation de la DAEC du 26.01.22

NOVEMBRE 2022 ET  
MARS 2024

ZONES D'AFFECTATION

- Zones à bâtir**
- ZE A ZONE DE CENTRE A
  - ZE B ZONE DE CENTRE B
  - ZCV A ZONE DE CENTRE VILLAGE A
  - ZCV B ZONE DE CENTRE VILLAGE B
  - ZPcentr ZONE PERICENTRALE
  - ZRMCA ZONE RESIDENTIELLE MOYENNE DENSITE A
  - ZRMCB ZONE RESIDENTIELLE MOYENNE DENSITE B
  - ZRFO ZONE RESIDENTIELLE FAIBLE DENSITE
  - ZM ZONE MIXTE
  - ZACT ZONE D'ACTIVITES
  - ZL ZONE LIBRE
  - ZIS ZONE D'INTERET GENERAL 1, 2, 3
  - ZP ZONE DE PROTECTION DU CHATEAU Village / Rosière
  - ZAE ZONE D'ACTIVITES EQUESTRES

- Zone agricole**
- ZA ZONE AGRICOLE

- Autres zones**
- ZPP ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE
  - AJ AIRE FORESTIERE
  - DM DOMAINE MILITAIRE

ELEMENTS SUPERPOSES

- Secteurs superposés**
- Carte des dangers de détails - Secteur de danger élevé
  - Carte des dangers de détails - Secteur de danger moyen
  - Carte des dangers de détails - Secteur de danger faible
  - Carte des dangers de détails - Secteur de danger indicatif
  - Carte des dangers de détails - Secteur de danger résiduel
  - Secteurs à prescriptions particulières
  - Espace réservé aux cours d'eau

Les dispositions de l'article 14 du RCU « prescriptions particulières relatives aux cours d'eau » du règlement communal d'urbanisme sont applicables.

Périmètres superposés

- Plan d'aménagement de détail obligatoire
- Périmètre archéologique
- Périmètre soumis à des mesures d'harmonisation
- Périmètre de protection de la nature
- Périmètre de raccordement obligatoire au réseau cad

Éléments protégés superposés

- Arbre - Boisement hors forêt
- Verger - Boisement hors forêt
- Lignée d'arbres - Boisement hors forêt
- Haut / surface boisée - Boisement hors forêt
- Vues protégées, 1 à 3
- Immeubles protégés - Catégories 1/2/3/ hors catégorie
- Voie historique IVS - Catégorie 2

Autres éléments superposés

- Constatation de la nature forestière
- Distance de construction
- Batiment existant non soumis à l'ubus

Informations indicatives

- Site pollué
- Cours d'eau
- Cours d'eau sous tuyaux - tracé exact
- Cours d'eau sous tuyaux - projet de nouveau tracé
- Réseau cad existant
- Conduite de gaz moyenne pression
- Ligne électrique à moyenne tension
- Ligne électrique à haute tension
- Périmètre communal

Mis à l'enquête publique par publication dans la feuille officielle (FO) n° 46, du 18 novembre 2022  
 Mis à l'enquête publique complémentaire par publication dans la feuille officielle (FO),  
 n° 10, du 8 mars 2024

Adopté par le Conseil communal de Grolley, le . . . . .

Le Secrétaire : . . . . . Le Syndic : . . . . .

Approuvé par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité  
 et de l'environnement, le . . . . .

Le Conseiller d'Etat, Directeur : . . . . .

LES COTATIONS DE LA ZONE A BATIR SONT MENTIONNEES SUR LE PAZ A TITRE INDICATIF.  
 LES DONNEES NUMERIQUES SONT DISPONIBLES AUPRES DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE GROLLEY  
 mail : commune@grolley.ch OU AUPRES DU BUREAU URBASOL SA, mail:info@urbasol.ch

Références

**Géomètre :**  
Géomètres SA  
1700 Fribourg  
N° Aut : 25/18.04.12/002

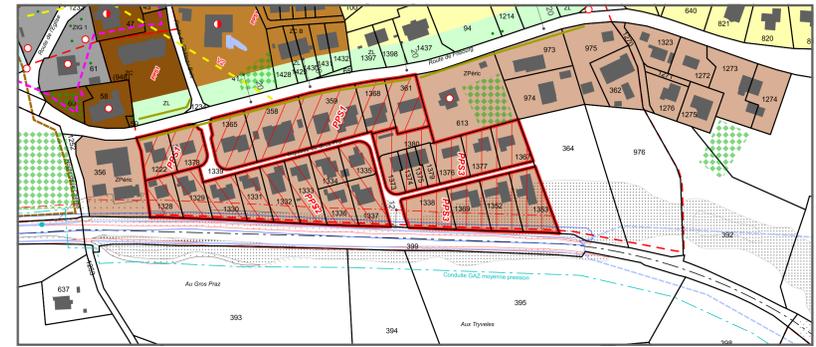
**Mise à jour du cadastre :**  
mars 2022

**Données de la carte :**  
© Etat de Fribourg

**Données du plan :**  
Echelle : 1:1 000  
Format : 1050x742 mm



Impasse du Gros-Pra, zone péricentrale, secteurs à prescriptions particulières sectorielles



Echelle 1/2000